

Tirages Officiels des 15 et 20 Décembre prochain des Panama à Lots et Bons du Congo

GROS 500.000 FR. } 3 de 250.000 fr. — 3 de 150.000 fr.
12 de 100.000 fr.
570 de 250 à 10.000 fr.

Pour 3 FRANCS on reçoit l'organe pendant un an, inscription gratuite, la Police et les

10 N° des PANAMA à LOTS et BONS du CONGO

PARTICIPANT A TOUS LES TIRAGES qui correspondent à cette Police.
La Poste reçoit les envois contre remboursement.

Ecrire de suite à M. H. Renard, 54, rue de Dunkerque, 54. — PARIS

MÉFIEZ-VOUS des EAUX dites de TABLE

Les Eaux minérales sont toutes appropriées à certaines maladies

La SEULE EAU qui convienne à tous, c'est

L'EAU DE SOURCE DE LIANCOURT

L'EAU de LIANCOURT a été choisie, après analyse, pour le service de table de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de Russie pendant leur séjour à Paris.

EN VENTE PARTOUT

ENTREPOT : 39, Rue Rouget-de-l'Isle, SURESNES

Téléphone : EAU DE LIANCOURT-SURESNES

L'ILE FLEURIE

A 10 minutes de la Gare de Nanterre
ou face le Boulevard de la Seine, entre le Pont de Chatou et le Pont de Bezons

ERNEST LEMAIRE

RESTAURATEUR

Spécialité de MATELOTES & FRITURES
BONNE CAVE — CAFÉS — BIÈRES — JEUX DIVERS
Chambres Meublées — Grand Salon de Sociétés — Piano
BAL TOUS LES DIMANCHES (APRÈS-MIDI)
Pêche et Baignades; Leçons de Natation
CHASSE sur L'EAU toute l'Année

CONSTRUCTION, REPARATIONS & LOCATION DE CANOTS
GARAGE ET GARDE DE BATEAUX
Vélodrome — Garage de Bicyclettes — Pompes à Pneumatiques

NOTA. — APPELER LE PASSEUR

VIN GUERIN-ROGER, propriétaire vigniculteur, à CONGENIES (Gard). — Représentants sérieux demandés pour la vente de mes Vins. Forte remise. Inutile de se présenter si on ne possède pas de garanties sérieuses.

Grand Magasin de Chaussures
56, Rue du Chemin-de-Fer, 56

Ancienne Maison FROMONT
MAUMONT, Succ^r
Chaussures de fatigue et de luxe
Spécialité pour Dames, Fillettes et Enfants
Tous les articles se recommandent par la qualité, le soin de la confection et leurs prix modérés.

NOUVEAU CABINET DE Chirurgie Dentaire
6, RUE DE MAUREPAS — RUEIL

EN FACE LE BUREAU DE POSTE
Les Mardi et Vendredi de 9 heures à 6 heures

M. FRAENKEL donne à toute personne qui veut bien s'adresser à lui une Consultation absolument gratuite pour tout ce qui concerne la Bouche.

Ses Prix sont très Modérés

Les soins de Bouche et des Dents sont consciencieux, d'une propreté et d'une ANTISEPTIE RIGOREUSES.

Spécialités des Redressements des Dents des Enfants et de la pose des Appareils Dentaires. — Extractions et Traitements des Dents malades sans aucune Douleur.

Grande Vacherie Normande
POUPARD
19, Rue Saint-Germain, 19 NANTERRE
Lait garanti pur
TAURIAU TOUT LA MONTE

Achille CAT
GÉOMÈTRE
Expert près le Tribunal civil de la Seine
Vente et acquisitions de terrains et maisons, gérance de propriétés (expropriations), recherches cadastrales et états précatastraux.
Lévy de plus, nivellement, projets de canalisation d'égouts, routes, chemins de fer, tramways, etc.
30, rue du Chemin-de-Fer NANTERRE

USINE A GAZ DE RUEIL

Vente à l'Usine **PRIX DU COKE** rendu en Cave

Coke N° 0	1 85	1 95	Livraison à domicile
N 1	1 85	1 95	dans les 24 heures
gros criblé	1 75	1 85	de la commande
Grésillon	1 05	1 15	

Par 50 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 0,05
Par 100 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 0,10

DÉPURATIF DU SANG

Eczéma, Glous, Dartres, Maladies de Peau, Démangeaisons
Guérison radicale par l'emploi

DÉPURATIF VÉGÉTAL POMMADE SOUVERAINE
aux Essences concentrées DE SAINT-LOUIS
de Salsepareille rouge et de Gayac
Le flacon, 2 v. — 3 flacons, 5 v. Le 1/2 pot, 1.50 — Le pot, 2.50

PRÉPARÉS PAR

CH. BEAULAVON
Pharmacien de l'Ecole Supérieure de Paris
37, Avenue de Paris, RUEIL (en face de l'Avenue du Chemin-de-Fer)
Analyses Médicales, Chimiques et Micrographiques

La PHARMACIE NOUVELLE DE RUEIL vend tout aux mêmes prix et conditions que les Pharmacies-Drogueries de Paris.
GARANTIE-SECURITE

Inscriptions sur Calicots en tous genres

L. SCALIER prévient les habitants que pour cause d'agrandissement ses Ateliers sont transférés

ENSEIGNES 24, Rue de Marly

Pour les Commandes et Renseignements
S'ADRESSER à RUEIL
9 et 11, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE

Imp. E. HUBY, 23, r. Maurepas, Rueil, et 36, r. St-Germain, Nanterre

IMPRIMERIE & TYPOGRAPHIQUE RAPIDE

MAISON FONDÉE EN 1869

Edmond HUBY

36, Rue de Saint-Germain, 36 — NANTERRE (Seine)

BILLETTS DE DÉCÈS EN 40 MINUTES
SPÉCIALITÉ D'AFFICHES ET DE TRAVAUX POUR LA PUBLICITÉ ET LE COMMERCE
Travaux de Luxe Noir et Couleurs
PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS

PAPETERIE — ARTICLES DE BUREAUX

GRAND CHOIX DE PAPIER A LETTRES & FANTAISIES DE TOUTES SORTES
Cartes postales, Images et Compliments pour le Premier de l'An — Agendas, Calendriers

Couronnes mortuaires en Perles vendues à des prix défiant toute concurrence

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE DE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les Annonces doivent parvenir au plus tard le Samedi matin au bureau du Journal
Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT
Un an..... 3 fr.
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

AVIS

M. HUBY a l'honneur de prier sa Clientèle de ne pas attendre le moment de la fin d'année pour faire ses commandes de **Cartes de Visite et Enveloppes** afin de lui permettre de mieux soigner l'impression et éviter l'encombrement qui a toujours lieu à cette époque.

M. HUBY maintiendra ses prix très modérés, et promet une impression absolument irréprochable.

Les clients sont priés de s'en convaincre en venant jeter un coup d'œil sur les vitrines.

CARTES DE VISITE, beau vélin blanc, depuis 1 fr. 25 le cent.

CARTES DE VISITE, beau bristol transparent, avec jolie boîte, depuis 1 fr. 50 le cent.

ENVELOPPES, depuis 0 fr. 60 le cent.

SOCIÉTÉ DES DAMES PATRONNESSES

Secours immédiats à domicile
aux femmes en couches et aux nouveaux-nés

Cette œuvre, reconnue d'utilité publique, et dont le titre fait suffisamment connaître le but généreux et patriotique, a donné dimanche une *matinée-concert* à la mairie de Courbevoie, sous la présidence de Mme Le Chippey et avec le concours de la musique du 119^e régiment d'infanterie.

La conférence a été faite par M. le sénateur PAUL STRAUSS, l'éminent écrivain qui a consacré sa vie à la vulgarisation des œuvres d'assistance et de solidarité.

Créateur et vice-président de la Ligue contre la mortalité infantile, ex-président de la Société internationale d'étude des questions d'assistance, directeur de la Revue philanthropique, M. STRAUSS est de ceux qui estiment que la vie ne vaut que par les services rendus à ceux qui souffrent.

Et, comme il parle peut-être encore mieux qu'il n'écrit, ses conférences ne peuvent que laisser des traces profondes dans le cœur de tous ceux qui ont eu la bonne fortune de l'entendre.

Il est difficile de rendre l'impression douloureuse, la stupeur des 400 personnes qui l'écoutaient lorsque, statistiques en mains, il a rappelé qu'en France les décès d'enfants de moins d'un an s'élevaient en moyenne à 167 pour 1000 décédés de tout âge, et que près des deux tiers des décès de ces petits enfants pourraient être facilement évités.

Les mêmes statistiques constatent, en effet, que, sur 1000 décès d'enfants de moins d'un an, 175 sont dus à la débilité congénitale, 150 aux affections pulmonaires aiguës et près de 400 à la diarrhée infantile.

La débilité congénitale, causée le plus souvent par l'accouchement avant terme, pourrait être prévenue si, pendant quelques jours avant et après ses couches, la mère pouvait être dispensée de vaquer aux durs travaux qui provoquent l'accouchement prématuré, épuisent l'accouchée et la mettent hors d'état de donner à son enfant les premiers soins indispensables.

C'est en effet, pendant le premier mois qui suit la naissance que les enfants débiles sont le plus souvent enlevés. Ce premier mois franchi il est infiniment plus facile de les sauver.

Il est cruel de l'avouer, la France est aujourd'hui LE SEUL PAYS D'EUROPE où la loi ne se soit pas préoccupée d'assurer aux accouchées ce repos indispensable.

Cette loi, M. Paul Strauss en a soumis le projet au Parlement avec cette sanction, nécessaire pour en assurer l'application, que des secours seront alloués aux mères, soit par voie de contribution de l'Etat, des départements ou des communes, soit, ce qui semble préférable, par voie d'assurances.

Cette première étape franchie, il faut s'occuper de prévenir et de combattre les fléaux qui s'abattent sur l'enfant.

Pour cela il faut répandre à profusion les notions d'hygiène infantile et d'élevage rationnel des enfants du premier âge.

Les affections pulmonaires qui font tant de ravages sont dus, le plus souvent, au défaut de précaution des mères, qui négligent de mettre les nourrissons à l'abri des rudes froids de l'hiver.

La diarrhée infantile, plus meurtrière encore, sera combattue par les médecins, par les dames visiteuses, qui doivent mettre les mères en garde contre les dangers d'une alimentation surabondante ou contr'indiquée, du sevrage prématuré, etc. On leur rappellera que celles qui aiment leurs enfants et veulent les conserver doivent les nourrir elles-mêmes, que l'allaitement par la mère donne à l'enfant 80 chances sur 100 de vivre et d'être vigoureux; qu'à défaut de la mère malade et incapable de donner le sein, il ne faut donner que du lait stérilisé; que l'enfant doit être pesé tout les 8 jours, ses poids étant le plus sûr indice de son état de santé; que, dès que le poids décroît ou reste stationnaire, ce qui prouve que l'enfant n'a pas sa croissance normale, il faut, sans attendre, faire appel au médecin dont les soins gratuits doivent être assurés par les communes à toutes les mères qui n'ont pas les moyens de les payer.

En présence de l'impuissance où semble se trouver notre pays d'accroître le nombre des naissances, le seul moyen de rétablir dans une certaine mesure l'équilibre, c'est de réduire le nombre des décès.

Si sur les 150.000 enfants annuellement enlevés dans la première année de leur existence, il en pouvait être sauvé 80.000, (les travaux de MM. les Docteurs Budin, Variot, Belestre, H. de Rothschild, etc., ont prouvé que ce chiffre n'est pas exagéré), si la campagne contre la tuberculose, campagne où nous trouvons encore au premier rang M. Paul Strauss, nous donnait chaque année une économie de 80.000 autres existences, qui ne voit combien plus rapide se ferait l'accroissement de la population en France, quelle sécurité pour l'avenir y gagnerait la patrie ?

C'est à cette œuvre tout humaine et de pur patriotisme, que s'est attaché M. Paul Strauss.

Après M. Strauss, M. Féron, député de notre circonscription dont on connaît la grande compétence en matière d'hygiène et M. le Dr Variot ont, aux applaudissements de l'assistance, rappelé que la cause des petits enfants et des mères est la cause de tous et que, sur le terrain de l'humanité, toutes les mains doivent se tendre et tous les cœurs s'unir dans un effort commun.

L'église a canonisé et l'humanité maudite les hommes qui comme Pierre l'Ermitte, St-Bernard, St-Dominique, Ignace de Loyola, St-François-Xavier, prêchaient les croisades de mort au nom de la Foi aveugle et meurtrière.

La France et l'Humanité garderont une éternelle reconnaissance à ceux qui, comme Pasteur, Jules Simon, Théophile Roussel, Paul Strauss, Léon Bourgeois, Henri Monod, etc., prêchent aujourd'hui la croisade de vie au nom de la solidarité scientifique et bienfaisante.

AVIS

M. Francis, marchand de vins et spiritueux en gros, 1, place de la Boule, à Nanterre, nous prie d'annoncer qu'il a cédé son fonds à M. C. Delon, viticulteur à Saint-Georges-d'Orques. Il prie sa clientèle de bien vouloir reporter la confiance qu'elle lui a toujours témoignée sur son successeur, qui fera tous ses efforts pour la mériter.

Nouvelles Locales

Vol

Dans la soirée de dimanche à lundi dernier, un vol a été commis au préjudice de M. H..., boucher, rue Saint-Germain, sorti avec sa famille.

Le ou les malfaiteurs, après avoir été chercher une échelle au fond de la cour, ce qui donne à penser qu'ils connaissent les êtres de la maison, ont, au moyen de celle-ci, cassé un carreau et pénétré dans l'appartement. Ils ont emporté une somme de 2.000 francs.

La police, aussitôt prévenue, a ouvert une enquête.

AVIS

M. Francis, marchand de vins et spiritueux en gros, 1, place de la Boule, à Nanterre, nous prie d'annoncer qu'il a cédé son fonds à M. C. Delon, viticulteur à Saint-Georges-d'Orques. Il prie sa clientèle de bien vouloir reporter la confiance qu'elle lui a toujours témoignée sur son successeur, qui fera tous ses efforts pour la mériter.

NOS SOCIÉTÉS

Société républicaine des Conférences populaires

SECTION DE NANTERRE

DÉLÉGUÉ :

M. Adolphe GRAULT, officier du Mérite agricole

Samedi 20 décembre 1902, à 8 h. 1/2 du soir, salle des Fêtes de la Mairie, sous la présidence de M. Jules Gautier, maire, officier d'Académie, Conférence par M. Georges Moitet, conseiller départemental, sur le thème : **La Solidarité humaine**. — La Musique municipale, chef M. Walter, officier d'Académie, prêtera son concours.

Les dames sont priées d'assister à cette conférence.

Les Vétérans des Armées de Terre et de Mer

Situation au 11 décembre 1902

Vétérans	145.946
Sociétaires	128.949
Pupilles	1.925
Membres honoraires	3.310
Membres d'honneur	233

Inscrits au 31 décembre 1902... 280.368

Fonds placés
Au 31 décembre... Fr. 11.440.789 30

NOUVELLES VINICOLES

En général nos Vins, cette année, sont assez bien réussis : degré faible, mais vifs et fruités. En échange, demi-récolte, d'où une hausse bien caractérisée qui fait prévoir le raffermissement des cours.

Voici nos Cours en Entrepôt :

VINS ROUGES

Hérault	70 fr. la pièce
Aude	80 fr. —
Roussillon	80 fr. —
Côteaux, supérieur	90 fr. —
Fronton	90 fr. —
Minervois	90 fr. —

VINS BLANCS

Midi	80 fr. la pièce
Picpoul	90 fr. —
Touraine	100 fr. —
Saumur	100 fr. —
Graves vieux	120 fr. —
Fronsac vieux	120 fr. —

Cidre doux extra 30 fr. l'hecto

Spécialité de Picolo du Beaujolais, Bourgogne, Touraine. — Grand choix Vins vieux, Bordeaux, Médoc, Bourgogne.

Envoi gratis d'échantillons sur demande. — Conditions habituelles au gré de l'acheteur.

LACHANT, 3, Place de la Fête NANTERRE

INFORMATIONS

Tramway de Courbevoie à Saint-Germain-en-Laye

Compagnie du Tramway à vapeur de Paris à Saint-Germain-en-Laye. Nous trouvons au Journal officiel du 9 décembre 1902 les résultats comparatifs suivants de l'exploitation du tramway de Courbevoie, pendant le premier trimestre des années 1902 et 1901 (chiffres provisoires).

En 1902, les recettes ont été de 120.277 fr.; les dépenses de 113.570 francs; soit un produit net de 6.687 fr.; ce qui donne, par kilomètre : en recettes, 6.081 francs; en dépenses, 6.309 francs, et un produit net de 572 francs.

La moyenne des recettes, par jour-kilomètre, a été de 74 francs. En 1901, les recettes avaient été de 102.595 francs; les dépenses, de 124.837 francs; soit un déficit de 22.242 francs; ce qui donnait, par kilomètre : en recettes, 5.669 francs; en dépenses, 6.935 francs et un déficit de 1.266 francs.

La moyenne des recettes, par jour-kilomètre, avait été de 63 francs. Les dépenses d'établissement restent toujours fixées au chiffre de 4.675.293 francs pour une longueur exploitée de 18 kilomètres.

Tribunal civil de la Seine (3e ch.). Les travaux de la Malmaison. On sait l'idée qu'a conçue M. Osiris. Rendre à la Malmaison son aspect d'autrefois. La refaire telle que l'avait voulue la femme du premier consul, en relever les pavillons, en rebâtir les façades, en aménager les appartements, en rétablir le parc de manière que Joséphine, ressuscitant, pût croire que rien s'était passé dans le Troïen impérial depuis 1814.

Mais les plus beaux rêves ont leurs réalités étroites. M. Osiris, qui a mis son dessin à exécution, est aujourd'hui en difficultés avec ses entrepreneurs. Le maçon lui réclame 431.563 francs, alors que « le devis à prix maximum », présenté lors des projets de construction, était de 200.000 francs seulement. Sur un règlement de M. Humbert, architecte, la demande avait été abaissée à 300.388 fr. 35. Des experts, nommés le 25 mars 1901 par le Tribunal, MM. Bunel Lecœur et Courtois-Suffit, ramènent ce chiffre à 225.315 francs.

Le menuisier réclame 67.169 francs. Les experts fixent son dû à 60.000. Le peintre veut 27.543 francs. Les experts le règlent à 16.747 francs. Enfin, le serrurier réclamait 21.061 fr. 52. M. Osiris lui en a payé 17.000. Les experts ont réglé la note à 13.938 francs, mais les autres entrepreneurs maintiennent leurs réclamations. Hier, devant la 3e chambre, M. Barbier, Clairin, Raux et Flageolet ont plaidé pour eux. Me Eugène Crémieux a défendu les intérêts de M. Osiris.

A huitaine jugement.

Bonne Mesure. Les Compagnies de Chemins de fer viennent de soumettre à l'approbation du ministre des travaux publics une modification importante de leur tarif des cartes de circulation à demi-place.

En premier lieu, la modification a pour but d'abaisser sensiblement les prix de ces cartes. C'est ainsi, par exemple, qu'après l'approbation de la proposition par le ministre, la carte annuelle valable pour toutes les classes de voitures, sur l'ensemble des lignes des sept grands réseaux français, coûtera 320 francs au lieu de 360 francs, la même carte valable en 2e et 3e classe coûtera 220 francs au lieu de 270 francs, et 140 francs au lieu de 180 francs.

En outre, il sera loisible au public d'obtenir soit une carte exclusivement valable sur les lignes d'une même Compagnie, quelle qu'elle soit, soit sur l'ensemble des lignes d'un groupe formé de trois réseaux, quels que soient ces réseaux.

Actuellement, il n'existe de cartes valables sur un seul réseau que sur le réseau de Paris-Lyon-Méditerranée, et des cartes valables sur trois réseaux que pour le groupe Orléans-Etat-Ouest, d'une part, et pour le groupe Nord-Est-Ouest, d'autre part.

LES SALÉSIENS DE DOM BOSCO

Voici l'exposé des motifs du projet de loi déposé au Sénat, qui conclut au refus d'autorisation pour les Salésiens :

En 1880, lorsque l'attention de nos prédécesseurs fut appelée sur les congrégations

d'hommes vivant en marge de la loi, les enquêtes faites sur tous les points du territoire ne révélèrent nulle part l'existence des Salésiens. Ce n'est que trois ans plus tard qu'un moine italien, Dom Bosco, fondateur d'un ordre ayant son siège à Turin et connu sous le nom de Societa di Francesco di Sales, se rendait dans notre pays pour ajouter une nouvelle province à celles qu'il avait déjà conquises.

En mai 1883, ce religieux étranger, précédé d'une légende merveilleuse répandue par une presse à sa dévotion, arrivait à Paris. Il guérissait d'un mot les malades et les moribonds eux-mêmes, lisait dans les consciences, prédisait l'avenir et voyait à distance.

Toute cette thaumaturgie, habilement exploitée jusque dans les églises de Paris, ne tarda pas à porter ses fruits.

En 1883, la première maison était créée à Paris, rue du Retrait, 29. Quinze ans plus tard, vingt-trois autres établissements étaient en pleine activité et un vingt-cinquième est actuellement en voie de formation à Popey, près de Bar-le-Duc.

Lorsqu'on examine les listes du personnel, on s'aperçoit que partout l'élément étranger (italien, belge, espagnol, allemand, suisse) se mêle à l'élément français dans des proportions considérables.

Les Salésiens forment, à leurs dires, une association essentiellement philanthropique, dégagée de toute idée de lucre. Leur dessein ressemblerait à l'assistance abandonnée.

Mais, s'il en est vraiment ainsi, auraient-ils pu, en quelques années, prendre un développement aussi grand et aussi rapide ?

Il suffit d'examiner le résultat des enquêtes auxquelles il a été procédé, pour se rendre compte que leur œuvre n'a rien de commun avec la charité et qu'elle n'est, en réalité, qu'une exploitation de l'enfance et de la crédulité publique, en même temps qu'elle constitue un péril pour le commerce et l'industrie privée.

Lorsque la loi du 17 juillet 1901 fut promulguée, les Salésiens se sentirent d'autant plus menacés qu'ils n'étaient pas sans connaître les plaintes nombreuses que leur existence avaient suscitées et sans savoir que, même au sein du clergé et des autres corporations religieuses, ils avaient éveillé une véritable hostilité. Leur rapide prospérité, l'habileté et les succès avec lesquels ils avaient s'enrichir faisaient, en effet, d'eux des rivaux redoutables et on voyait se tarir les pieuses offrandes et les dons généreux partout où ils jetaient les bases d'un établissement.

Ils hésitent donc longuement sur la conduite qu'ils avaient à tenir. Tous les directeurs furent mandés à Turin et l'on y discuta, en conseil général de la congrégation, le plan de campagne à adopter.

Trois projets furent examinés : se dissoudre et réaliser, au mieux des intérêts de la corporation, la fortune acquise en France; former une demande en autorisation, quelque précaire que fût le moyen; enfin, tourner la difficulté en prenant un déguisement.

Se dissoudre, ils ne le voulaient point et le résultat de leur délibération fut qu'il était hâtivement recouru tout à la fois aux deux derniers expédients.

Il existait, on l'a déjà vu, 24 maisons plus une toute prête à s'ouvrir.

On forma une demande pour 12 et les 13 autres se transformèrent en œuvres diocésaines dirigées par de soi-disant prêtres sécularisés.

Cette sécularisation, quelle valeur avait-elle au regard de notre législation concordataire? Quelle caractère pouvaient invoquer ces religieux internationaux et comment admettre des ordinations faites pour un but autre que le service des paroisses et surtout pour une fin aussi complètement étrangère à la mission sacerdotale que la création de maisons professionnelles?

Mais c'est là un fait d'ordre purement judiciaire, et c'est aux tribunaux de percer à jour et de réprimer une fraude ourdrie en vue d'éluder la loi et de sauver la partie la plus importante de la congrégation menacée.

Il ne nous reste plus qu'à examiner la demande en autorisation présentée par les établissements de Paris, rue du Retrait, 29; Paris, rue de Javel; Saint-Denis; Rueil (Seine-et-Oise); Buis (Charente-Inférieure); Dinan (Côtes-du-Nord); Popey, près Bar-le-Duc (Meuse); Lille (Nord); Ruitz (Pas-de-Calais); Coignieux, hameau de Rossignol (Somme); Oran, rue Minerville et Oran-Eckmühl.

Les Salésiens, nous l'avons exposé, constituent une aggrégation de création récente, mais qui, aujourd'hui, rayonne sur le monde entier. La fraction française n'est qu'une branche poussée dans ces quinze dernières

années et, au point de vue religieux, la France n'est qu'une province de l'ordre italien, administré par un délégué sous l'impulsion et la direction exclusives du supérieur général et du conseil d'administration de Turin.

Il fallait donc, tout d'abord, changer le caractère des Salésiens jetés dans notre pays, leur donner une apparence d'autonomie et de nationalité.

Dans ce but, le premier établissement fondé, celui de la rue du Retrait, à Paris, fut élevé au rang de maison-mère et un moine, naturalisé pour la circonstance, M. Bologna ou Bologna, prit la qualité de supérieur général de cette congrégation. C'est ce religieux qui a introduit la demande.

Cette demande, peut-on l'accueillir? Nous ne le croyons pas.

Certes, nous sommes de ceux qui pensent que, comme la science, la charité n'a pas de patrie, et nous ne ferions pas opposition au développement d'une œuvre humanitaire parce qu'elle nous viendrait de l'étranger.

Mais, encore faudrait-il qu'il s'agit d'une véritable œuvre de bienfaisance et ce caractère, l'entreprise des Salésiens ne semble pas l'avoir.

Parmi les quelques prêtres français égarés dans cette aggrégation, il s'en est trouvé qui se sont indignés des faits qu'ils voyaient se passer sous leurs yeux et nous savons que la plus grande part des bénéfices des établissements français ne profite, en réalité, qu'à l'œuvre et à l'influence étrangères.

Les orphelins qu'ils recueillent à grand bruit sont-ils même vraiment hospitalisés par eux et les frais de leur éducation justifiés-ils, dans une certaine mesure, leurs dépenses incessantes?

Il suffit d'examiner le mécanisme de ces pseudo-orphelins pour se rendre compte qu'il n'en est rien.

Chacun d'eux est installé dans un immeuble provenant, comme tout le reste, de la générosité publique; il est alimenté d'abord par les pensions que payent, soit les familles, soit des personnes charitables (car la gratuité est tellement exceptionnelle qu'elle n'existe que par ainsi dire pas), puis par le produit du travail des enfants, enfin par les offrandes et souscriptions.

L'enfant est surmené, on exige de lui, et cela dans des conditions d'hygiène et de salubrité déplorable, une surproduction; il est de plus spécialisé à tel point qu'une fois sorti, il ne connaît en réalité aucun métier. De plus, il ne coûte presque rien, puisque sa pension est payée par des tiers; il ne fait donc que rapporter. Grâce à la gratuité de la maison-d'œuvre, la quantité du travail produit en raison de la spécialisation à outrance, les avantages fiscaux qu'ils tirent de leur caractère d'association charitable, il est facile de comprendre les plaintes qu'élevaient, partout où fonctionnent un de ces établissements, les industriels et les commerçants qui ne peuvent soutenir une telle concurrence.

Tout à tour imprimeurs, éditeurs (et quels éditeurs — toutes leurs publications sont éditées contre nos institutions), marchands de vins, de liqueurs, de produits pharmaceutiques; leur action économique est néfaste, leur action politique ne l'est pas moins et de toutes les congrégations, c'est peut-être celle dont la combativité persistante nous a été le plus signalée.

Le Conseil approuve, pour servir de base à une adjudication publique, le projet dressé par M. Monneron, agent-voyer communal, pour l'entretien des chemins et des voies urbaines de Nanterre pendant cinq années, du 1er janvier 1903 au 31 décembre 1907.

MM. Richardière et Roy sont désignés pour assister M. le Maire dans l'adjudication des travaux d'entretien des voies rurales et urbaines.

Après discussion et avis, le Conseil renvoie la question du marché aux comestibles à la Commission des finances, laquelle entendra la délégation de l'Union des Commerçants au sujet de l'affermage dudit marché et présentera un rapport au Conseil.

Le Conseil approuve, pour servir de base à une adjudication publique, le projet dressé par M. Monneron, agent-voyer communal, pour l'entretien des chemins et des voies urbaines de Nanterre pendant cinq années, du 1er janvier 1903 au 31 décembre 1907.

MM. Richardière et Roy sont désignés pour assister M. le Maire dans l'adjudication des travaux d'entretien des voies rurales et urbaines.

Par 9 voix contre 8 sur 17 votants, le Conseil modifie sa délibération du 22 août dernier relative à la participation de M. Thomas dans les frais d'établissement de trois autres rues Pasteur.

Le Conseil donne un avis favorable à l'approbation des comptes, budgets et délibération du Bureau de bienfaisance de Nanterre.

Un crédit de 19 fr. 50 est ouvert au budget de l'exercice courant pour remboursement à M. Belfort de droits payés à tort en 1900.

Une proposition de M. Courty pour l'installation d'un kiosque de location, de vente et d'achat d'immeubles, à l'entrée du Square de la Gare, est adoptée. M. Courty construira le kiosque à ses frais et paiera une redevance de 300 francs par an pour occupation du sol.

M. le Maire engage ensuite le Conseil à prendre une décision pour le cas où ses démarches resteraient sans résultat.

Le Conseil, ou l'exposé qui précède, vu la requête introductive d'instance présentée par M. Hautekees, entrepreneur de travaux publics, à Paris, 28, boulevard Richard-Lenoir, adjudicataire des travaux de terrasse et maçonnerie pour la construction de deux groupes scolaires à Nanterre, ladite requête tendant à ce qu'il plaise au Conseil de préfecture juger et décider :

1° Que le complément des 4/5 du prix des travaux actuellement dus audit M. Hautekees et le montant de son cautionnement lui soient versés sans délai ;

2° Que l'époque de la réception provisoire des travaux soit fixée à la veille de la prise de possession des lieux ; 3° qu'il lui soit fourni un compte justificatif et régulier des frais d'adjudication et de plan ; 4° que du fait de la privation de l'entreprise de carrelage faisant partie de son adjudication et confiés à un entrepreneur étranger audit M. Hautekees soit indemnisé comme de droit et qu'il soit déchargé de toute responsabilité à ce sujet ;

Vu les pièces du dossier, est d'avis qu'il y a lieu d'autoriser M. le Maire à défendre devant le Conseil de préfecture à l'instance introduite par M. Hautekees contre la commune de Nanterre aux fins ci-dessus, et ce sous réserve des droits de la commune contre l'architecte.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil ouvre au budget supplémentaire de 1903 un crédit de 1.000 francs pour frais et honoraires des Conseils de la Ville de Nanterre chargés de suivre sur les instances introduites devant le Conseil de préfecture de la Seine par MM. Jaccax et Hautekees.

Une soumission de M. Béquet-Hue pour la fourniture du combustible nécessaire aux établissements communaux pendant l'année 1902-1903 est approuvée.

Le Conseil approuve le cahier des charges dressé par l'agent-voyer communal pour le renouvellement du marché concernant l'enlèvement des boues et immondices, pendant cinq années à partir du 1er janvier 1902.

MM. Cellier et Delahaye sont désignés pour assister M. le Maire dans l'adjudication du service de l'enlèvement des boues.

Après discussion et avis, le Conseil renvoie la question du marché aux comestibles à la Commission des finances, laquelle entendra la délégation de l'Union des Commerçants au sujet de l'affermage dudit marché et présentera un rapport au Conseil.

Le Conseil approuve, pour servir de base à une adjudication publique, le projet dressé par M. Monneron, agent-voyer communal, pour l'entretien des chemins et des voies urbaines de Nanterre pendant cinq années, du 1er janvier 1903 au 31 décembre 1907.

MM. Richardière et Roy sont désignés pour assister M. le Maire dans l'adjudication des travaux d'entretien des voies rurales et urbaines.

Par 9 voix contre 8 sur 17 votants, le Conseil modifie sa délibération du 22 août dernier relative à la participation de M. Thomas dans les frais d'établissement de trois autres rues Pasteur.

Le Conseil donne un avis favorable à l'approbation des comptes, budgets et délibération du Bureau de bienfaisance de Nanterre.

Un crédit de 19 fr. 50 est ouvert au budget de l'exercice courant pour remboursement à M. Belfort de droits payés à tort en 1900.

Une proposition de M. Courty pour l'installation d'un kiosque de location, de vente et d'achat d'immeubles, à l'entrée du Square de la Gare, est adoptée. M. Courty construira le kiosque à ses frais et paiera une redevance de 300 francs par an pour occupation du sol.

M. le Maire engage ensuite le Conseil à prendre une décision pour le cas où ses démarches resteraient sans résultat.

Le Conseil adopte les conclusions des Commissions de voirie, des eaux et du gaz sur les anciennes affaires qui leur avaient été renvoyées et pour lesquelles aucune décision n'avait été prise.

M. le Maire fait remarquer qu'avant de donner suite aux nouvelles dépenses qui résultent de l'adoption des rapports ci-dessus il y aura lieu de s'assurer des moyens financiers pour y faire face.

Un procès-verbal de métré estimation d'un terrain appartenant à M. Baron et retranché de la propriété de ce dernier, par suite d'exécution d'alignement de la rue du Vieux-Point, est approuvé et M. le Maire est autorisé à acquiescer audit M. Baron avec dispense des formalités de purge, la parcelle en question moyennant une indemnité de 300 francs.

Le Conseil se forme ensuite en comité secret pour l'examen d'une dispense formée par M. Lhomme, de l'armée territoriale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et le Conseil se sépare à 11 h. 20.

Le Secrétaire, HÉBERT.

Vu : Le Maire de Nanterre, J. GAUTIER.

Chronique Théâtrale

THEATRE D'ART INTERNATIONAL

Le Théâtre d'art international donnait, la semaine dernière, la première représentation de deux pièces en 3 actes, traduites de l'italien.

Quelques mots sur chacune : La première, Par une belle nuit, drame de Sabatino Lopez, a remué qui tue sa femme et, aussitôt son crime commis, craint d'avoir agi sans preuves suffisantes. Cette pièce est très belle, quoiqu'un acte de moins ne lui eût rien ôté de sa valeur ; la scène capitale, c'est-à-dire l'assassinat, se passant à côté, personne ne la voit et pourtant l'auteur nous a montré les domestiques venant déposer devant un juge d'instruction de choses qu'ils ignorent, ce qui m'a paru tout à fait inutile.

L'interprétation est excellente : M. Bour a été admirable dans un rôle assez ingrat ; M. Bauer a tenu, de façon irréprochable, le rôle du mari ; il a fait grande impression au deuxième acte après le crime commis. MM. Bourny, Villé et Mlle H. Milton ont été très applaudis.

Le théâtre des Bouffes-Parisiens a repris jeudi dernier les Matinées d'Offenbach, si recherchées des familles et des amateurs de musique.

Ces matinées ont lieu à 4 heures. Le premier spectacle commença par : Lischen et Fritschen, chef d'œuvre d'Offenbach, et Pierrette somnambule, de MM. Lenka et Gaudrey, musique de M. Ravira.

Les représentations de Cyrano de Bergerac à la Porte Saint-Martin avec Coquelin aîné, prendront irrévocablement fin le 4 janvier ; il ne sera plus donné que six matinées de la pièce de M. Edmond Rostand : les 21, 25, 28 décembre les 1er, 2 et 4 janvier 1903.

Pour répondre aux demandes de renseignements qui parviennent tous les jours aux Folies-Dramatiques, la direction informe le public que le Billet de Logement commença dorénavant à ne valoir que pour un quart et l'Anglais tel qu'on le parle à onze heures de façon à terminer le spectacle avant minuit.

A l'Ambigu, à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'an, des matinées supplémentaires du Juif Errant auront lieu les 25 décembre 23 et 4 janvier 1903.

La comédie de la revue des Folies-Bergères de M. Victor de Cottens, sera Marguerite Deval, et le comère Paul Fugère.

Comme protagonistes, la belle Otero, dans des rôles typiques, Fragon, Maurel, Reschal Rita, Porcher, Eve de Milo, etc.

Citons encore la troupe Price, thé Merian Dogs, l'orchestre Vénitien, et ajoutons que cette revue féerie ne compte pas moins de quarante tableaux signés Ménessier.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir complètement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale, M. VINCENT, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

THEATRE RABELAIS M. Aimé Ducrocq, le sympathique directeur du théâtre Rabelais, nous a donné la première représentation d'une charmante

opérette, l'Art d'aimer, dont il est l'auteur, et c'est encore un succès de plus à ajouter à la liste déjà longue des pièces qu'il a signées.

Deux jeunes gens doivent s'épouser prochainement ; la jeune fille, petite Américaine, ignorante des devoirs du mariage, a décidé d'aller consulter une demi-mondaine qui, suppose-t-elle, l'instituera à ce sujet. Le jeune homme est un Parisien, mais, ne se croyant pas non plus ferré dans l'art d'aimer, il a eu la même idée.

Bien entendu, ce sera chez Eglantine, excellente professionnelle, qu'ils iront tous deux sans le savoir et c'est précisément chez cette horizontale que nous les trouvons où, après quelques péripéties du plus haut comique, ils se rencontrent et avouent tous deux le but de leur visite.

Le sujet est agréable, fort bien tourné ; quelques airs connus y ont été adaptés et sont très bien chantés par Mme Gilberte, une chanteuse qui n'en est plus à faire ses preuves. Mlle Suzanne Nelson, charmante dans son rôle de petite Américaine fûtée : M. Philippon, toujours amusant en amoureux novice.

Bref, un succès pour le petit établissement du boulevard de Clichy.

Ajoutons que le programme va se trouver corré prochainement de l'Amoureuse, comédie de M. A. Ducrocq, dans laquelle on applaudira Ninette des Meslays, et de l'Amant de la Lune, pantomime de MM. G. Frappier et Vermeil, musique de Adrien Ray, pour les débuts de G. Vague, excellent mime si applaudi ces temps derniers au Casino de Paris.

CONCERT EUROPEEN Le Concert Européen donne tous les hivers une revue qui, chaque fois, obtient un grand succès. La dernière, qui date de huit jours, continue la bonne série : costumes superbes, valse chantées, défilés fort bien réglés, rien n'y manque. Inutile de vous dire qu'il y a une quantité de petites femmes, habillées d'une façon... tout à fait gracieuse.

Cette revue qui, comme tous les ans, fera certainement venir le public de partout, est menée rondement par Mlle Ludini, agréable comédienne ; M. Poquelin, très bon comère ; M. Sérus, Mlle Dowe, Stéphane, etc. Conclusion : un succès de plus rue Biot.

COMMUNIQUÉS Le théâtre des Bouffes-Parisiens a repris jeudi dernier les Matinées d'Offenbach, si recherchées des familles et des amateurs de musique.

Ces matinées ont lieu à 4 heures. Le premier spectacle commença par : Lischen et Fritschen, chef d'œuvre d'Offenbach, et Pierrette somnambule, de MM. Lenka et Gaudrey, musique de M. Ravira.

Les représentations de Cyrano de Bergerac à la Porte Saint-Martin avec Coquelin aîné, prendront irrévocablement fin le 4 janvier ; il ne sera plus donné que six matinées de la pièce de M. Edmond Rostand : les 21, 25, 28 décembre les 1er, 2 et 4 janvier 1903.

Pour répondre aux demandes de renseignements qui parviennent tous les jours aux Folies-Dramatiques, la direction informe le public que le Billet de Logement commença dorénavant à ne valoir que pour un quart et l'Anglais tel qu'on le parle à onze heures de façon à terminer le spectacle avant minuit.

A l'Ambigu, à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'an, des matinées supplémentaires du Juif Errant auront lieu les 25 décembre 23 et 4 janvier 1903.

La comédie de la revue des Folies-Bergères de M. Victor de Cottens, sera Marguerite Deval, et le comère Paul Fugère.

Comme protagonistes, la belle Otero, dans des rôles typiques, Fragon, Maurel, Reschal Rita, Porcher, Eve de Milo, etc.

Citons encore la troupe Price, thé Merian Dogs, l'orchestre Vénitien, et ajoutons que cette revue féerie ne compte pas moins de quarante tableaux signés Ménessier.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir complètement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale, M. VINCENT, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Gérardot Léontine, avenue de la République, 101; Morvillez Adrien, rue Saint-Germain, 24; Sabé Gaston, rue du Gymnase, 4; Vigla Jeanne, boulevard du Havre, 7 (Petit-Nanterre); Floquet Louise, rue des Rosiers, 10.

PUBLICATIONS. — M. Charles, à Rueil (S.-et-O.) et Mlle Beaugrand, à Nanterre; M. Peponnet, à Puteaux (Seine) et Mlle Descours, à Nanterre.

MARIAGE. — M. Branche et Mlle Hérad, à Nanterre.

DECES. — Veuve Ganier, 83 ans, rue de l'Eglise, 25; Michel, 64 ans, avenue Félix-Faure, 70; Mlle Ridet, 36 ans, rue du Chemin-de-Fer, 82; Lecomte, 79 ans, rue de Chanzy, 25; Peigneux, 71 ans, rue du Chemin-de-Fer, 15; Altes, 58 ans, route de Paris, 81.

ÉCHOS

DES COMMUNES ENVIRONNANTES

Rueil

ETAT-CIVIL

NAISSANCE. — Birée Marie-Thérèse, rue des Bois, 66.

PUBLICATIONS. — Pochon Maurille-Joseph, blanchisseur, rue Marrolet, 6 et Hinard Marthe, blanchisseuse, rue Marrolet, 6; Guezet Victor-Léon, domestique, rue Thiers, 53, au Vésinet et Jardin Augustine, d mestique, 53, rue Thiers, au Vésinet; Charles Auguste, graveur, rue de Suresnes, 2, Rueil et Beaugrand Marie, employée, rue Volant, 27, Nanterre; Lombard Auguste, blanchisseur, à Rueil et Gesbert Marguerite, sans profession, à La Celle Saint-Cloud (S.-et-Oise).

DECES. — Bouquet Maxime, 14 ans, avenue du Chemin-de-Fer, 110 bis; Boyer Odette-Marguerite, 8 jours, rue des Goulevents, 4; Boyeré Roland, 10 j.,

Maison fondée en 1840

MAISON FONDÉE EN 1840

AU BON MARCHÉ

CONFIANCE NOUVEAUTÉS LOYAUTÉ

Ancienne Maison NAULOT

P. JAMAIS, Successeur

1, Rue du Chemin-de-Fer et 38, Rue de Saint-Germain — NANTERRE

Trousseaux, Layettes, Confections pour Hommes et pour Dames

Chaussures, Toiles, Parapluies, Lainages, Bonneterie, Mercerie, Articles de Travail

JOUETS, MAROQUINERIE

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

Dimanche 21 Décembre Exposition de Jouets

et Articles pour Etrennes

A l'occasion de notre prise de possession des Magasins, nous prévenons notre Clientèle que cette Exposition sera spécialement intéressante.

Outre les Jouets et les Articles d'Etrennes dernière nouveauté, qui sont vendus 30 0/0 meilleur marché qu'à Paris, nous mettrons en vente un Stock de Jeux, de JOUETS, de MAROQUINERIE passés à l'inventaire et provenant de l'ancienne direction, avec un rabais de 70 à 80 0/0 sur les anciens prix.

Malgré ce rabais, ces articles sont de premier choix et en très bon état.

Nous remercions sincèrement nos Clients qui ont bien voulu nous rendre visite à l'occasion de notre Mise en Vente des 7, 8 et 9 Décembre et nous les invitons à venir à nouveau nous visiter Dimanche et jours suivants.

Pendant tout le mois de Décembre, DISTRIBUTION DE JOLIS CALENDRIERS (art nouveau ou de SUPERBES PRIMES à tout achat dépassant